



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

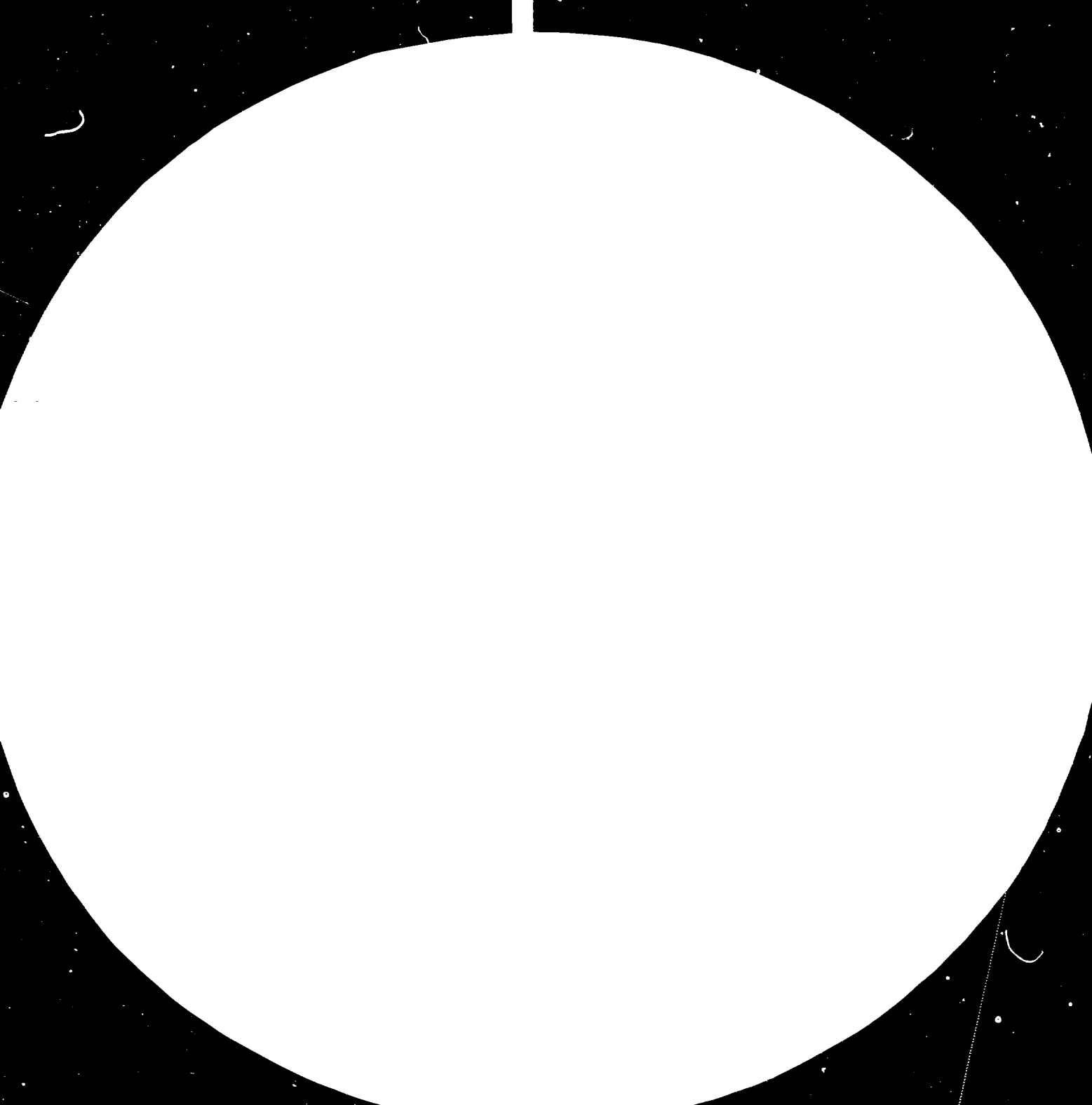
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





2.8



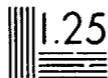
3.2



4.0



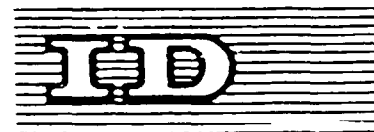
5.0



Vertical resolution (cycles per inch) is indicated by the number to the right of each target. The number of cycles per inch is equal to the number of lines per inch divided by two.



10380 - F



Distr. LIMITEE

ID/WG.334/8
1er avril 1981

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Réunion préparatoire mondiale
de la première Consultation
sur le financement industriel
Vienne (Autriche), 23-25 mars 1981

RAPPORT*

001201

* Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

V.81-23546

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
PREFACE	3
I. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS ADOPTEES	5
<u>Question 1</u> : <u>Nature et conditions de l'accès des pays en développement aux sources internationales de financement industriel</u>	5
<u>Question 2</u> : <u>Critères économiques et financiers appliqués par les organismes financiers au financement de projets industriels et conséquences qui en découlent</u>	5
<u>Question 3</u> : <u>Perspectives de coopération offertes aux petites et moyennes entreprises des pays en développement et des pays industrialisés</u>	6
II. ORGANISATION DE LA REUNION	7
III. RESUME DES DEBATS	8
<u>Question 1</u> : <u>Nature et conditions de l'accès des pays en développement aux sources internationales de financement industriel</u>	8
<u>Question 2</u> : <u>Critères économiques et financiers appliqués par les organismes financiers au financement de projets industriels et conséquences qui en découlent</u>	11
<u>Question 3</u> : <u>Perspectives de coopération offertes aux petites et moyennes entreprises des pays en développement et des pays industrialisés</u>	14

ANNEXES

I. Liste des participants	17
II. Liste des documents	20

PREFACE

La deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), tenue à Lima (Pérou) en mars 1975, a recommandé que l'ONUDI tende ses activités à la mise en place d'un système de consultations permanentes entre pays développés et pays en développement en vue d'augmenter la part de ces derniers pays dans la production industrielle mondiale grâce à une coopération internationale accrue. A sa septième session extraordinaire tenue en septembre 1975, l'Assemblée générale a fait sienne cette recommandation et demandé que le Directeur exécutif prenne les mesures nécessaires pour que l'ONUDI soit prête à servir de forum pour des consultations. Elle a aussi invité le Conseil du développement industriel à établir des règles pour le fonctionnement du système.

L'orientation des activités du système dépend des directives du Conseil du développement industriel.

En mai 1980, le Conseil a décidé :

- a) Que le système de Consultations devait être un instrument permettant à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) de servir de tribune pour les contacts et les consultations organisés entre pays développés et pays en développement en vue de promouvoir l'industrialisation de ces derniers;
- b) Que les consultations devraient aussi permettre des négociations entre les parties intéressées qui le demanderaient, que ce soit au cours des réunions, ou après elles;
- c) Que les participants de chaque pays membre devraient inclure, outre des représentants des gouvernements, de l'industrie, des travailleurs, des groupes de consommateurs, etc., selon que chaque gouvernement le jugerait approprié;
- d) Que les rapports finals des consultations devraient inclure les conclusions et recommandations auxquels les participants seraient parvenus par consensus, et qu'ils devraient aussi faire état des autres opinions exprimées pendant la discussion;

- e) Que le système de consultations aurait un caractère permanent, avec les caractéristiques essentielles indiquées ci-dessus, et que le règlement intérieur du système de consultations devrait être adopté par le Conseil à sa quinzième session en 1981^{1/}.

Au cours de la période 1977-1980, 11 consultations ont été organisées à savoir, les première, seconde et troisième Consultations sur l'industrie des engrais; les première et seconde Consultations sur la sidérurgie; les première et seconde Consultations sur l'industrie du cuir et des articles en cuir; la première Consultation sur l'industrie des huiles et graisses végétales; la première Consultation sur l'industrie pétrochimique; la première Consultation sur l'industrie des machines agricoles, et la première Consultation sur l'industrie pharmaceutique. Une conclusion de ces Consultations a été que certaines questions sont communes à tous les secteurs, par exemple celles du financement et de la formation de la main-d'oeuvre industrielle. Le Conseil a reconnu ce fait à sa douzième session et il a recommandé d'organiser les travaux relatifs au financement du développement industriel sur les bases suivantes :

"Le Secrétariat étudiera, en rassemblant toutes les informations pertinentes, les besoins des pays en développement en ce qui concerne le financement du développement industriel; le Directeur exécutif fera rapport au Conseil à sa treizième session sur les conclusions de cette étude, en vue de permettre au Conseil d'envisager la convocation en temps voulu d'une réunion de consultation sur le financement et l'industrialisation dans les pays en développement"^{2/}.

A sa treizième session, en mai 1979, le Conseil a décidé que les préparatifs devraient être poursuivis en vue de la convocation de la première réunion de consultation sur le financement industriel qui doit avoir lieu au cours de la période biennale 1982-1983^{3/}.

^{1/} Paragraphes 153 et 154, Rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa quatorzième session, ID/B/248.

^{2/} Paragraphe 169 b), Rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa douzième session, ID/B/212.

^{3/} Paragraphe 84 d), Rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa treizième session, ID/B/232.

I. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS ADOPTEES

1. Examinant les trois questions proposées par le Secrétariat, les participants se sont mis d'accord sur les considérations suivantes :

Question 1 : Nature et conditions de l'accès des pays en développement aux sources internationales de financement industriel

2. Il y a eu dans une certaine mesure accord sur les sujets proposés, mais les participants ont estimé qu'un certain nombre d'autres questions importantes seraient à étudier à la première Consultation sur le financement industriel, à savoir :

- a) L'offre actuelle et future de fonds est-elle suffisante pour couvrir les besoins des pays en développement en matière de financement industriel ?
- b) L'accès aux marchés internationaux de capitaux suppose des compétences financières très poussées. Ces compétences faisant défaut dans la plupart des pays en développement, comment ceux-ci pourront-ils les acquérir ?
- c) Tous les projets industriels faisant appel à un financement étranger comportent un double élément de risques - risques qui tiennent au projet lui-même, et risques qui tiennent au pays; que peut-on faire en ce qui concerne les seconds pour assurer le financement des projets ?
- d) Comment peut-on assouplir les termes auxquels les capitaux d'origine étrangère sont accordés pour le financement des projets industriels ?
- e) Quel est actuellement le rôle des capitaux privés étrangers et des institutions multilatérales et bilatérales, et quel serait-il à l'avenir ?
- f) Serait-il possible de mettre sur pied des mécanismes de cofinancement des crédits à l'exportation avec les organismes d'aide bilatérale et multilatérale ?

Question 2 : Critères économiques et financiers appliqués par les organismes financiers au financement de projets industriels et conséquences qui en découlent

3. Les participants ont estimé que la question 2 pourrait plus utilement être examinée dans le cadre de la question 1, car il s'agit d'un critère essentiel d'allocation pour le financement extérieur des projets industriels dans les pays en développement. A cet égard, il sera nécessaire d'examiner les incidences des critères actuels en matière d'investissement en termes d'accès au financement extérieur et la formulation de critères plus appropriés conformes aux objectifs d'industrialisation dans les pays en développement.

Question 3 : Perspectives de coopération offertes aux petites et moyennes entreprises des pays en développement et des pays industrialisés

4. Il a été décidé de faire préparer en vue de la Consultation un document de travail sur l'expérience et les besoins des petites et moyennes entreprises en matière de coopération, tant dans les pays en développement que dans les pays industrialisés, aux fins d'étudier la situation et de préciser le mécanisme et le cadre, en vue de recommander des mesures éventuelles en faveur des parties à ces activités.

II. ORGANISATION DE LA REUNION

5. La Consultation a été organisée à Vienne du 23 au 25 mars 1981 en tant qu'activité préparatoire à la première Consultation sur le financement industriel. Y ont pris part 23 participants de 21 pays, des représentants d'un certain nombre d'institutions multilatérales, et un représentant du Groupe de travail de l'ONUDI chargé de mettre au point les scénarios relatifs à l'industrie sidérurgique.

Ouverture de la Consultation

6. La Consultation a été ouverte par M. E. Becker-Boost, Président du Groupe spécial de l'ONUDI chargé de préparer les Consultations sur le financement industriel. Le Groupe spécial de l'ONUDI avait examiné un certain nombre de questions et en avait retenu trois pour les présenter à la Consultation^{4/}. Les participants devaient examiner ces trois questions - ainsi que toute autre question qu'ils jugeraient à propos d'examiner - et choisir celles qu'il y avait lieu de considérer comme prioritaires, le Secrétariat de l'ONUDI suggérant que la première Consultation concentre son attention sur une ou deux questions pour pouvoir les étudier à fond.

7. La Réunion préparatoire mondiale a également entendu le Chef du Service des négociations de l'ONUDI, qui a décrit le système de consultations.

Election du Bureau

8. M. John E.N. Scoon (Trinité-et-Tobago) a été élu Président, et MM. John D. Bierman (Etats-Unis d'Amérique) et Václav Zahalka (Tchécoslovaquie) ont été élus Vice-Présidents.

Adoption du rapport

9. Le projet de rapport de la Consultation a été adopté par celle-ci à sa session de l'après-midi du 25 mars 1981.

^{4/} Question 1, ID/WG.334/6
Question 2, ID/WG.334/4
Question 3, ID/WG.334/5.

III. RESUME DES DEBATS

Question 1 : Nature et conditions de l'accès des pays en développement aux sources internationales de financement industriel

10. Le Secrétariat a présenté la question en signalant trois aspects principaux de la situation actuelle :

- a) Le financement industriel dépend dans une mesure croissante de sources du secteur privé, en particulier de prêts accordés par les banques privées à des taux d'intérêts variables. Cela s'explique par la stagnation relative de l'assistance officielle au développement et par le fait que peu de projets industriels sont financés par des institutions multilatérales, et aussi par le peu d'empressement de l'épargne à se porter sur les placements à long terme, à taux d'intérêt fixe, et susceptibles d'alimenter le marché des obligations;
- b) Les déficits croissants des budgets et de la balance des paiements dans les pays industriels épongent non seulement les ressources limitées que peut fournir le marché des obligations, mais aussi un volume substantiel des ressources en eurocrédits. Bien que les pays en développement soient plus nombreux à accéder aux marchés internationaux, il ne s'agit que d'une minorité, et leurs opérations sont relativement modestes. Sur le marché des eurocrédits, la majeure partie des fonds continue à aller à un nombre limité de pays en développement;
- c) Les fonds disponibles ne conviennent pas aux besoins spécifiques du développement industriel; ceci est dû principalement à l'évincement éventuel des petits emprunteurs par la pression des grosses entreprises, ainsi qu'aux modifications imprévisibles des échéances, montants, délais de remboursement et taux d'intérêt.

11. Le Secrétariat a également souligné que les ressources financières pour l'investissement industriel risquaient d'être encore plus limitées à l'avenir pour les raisons suivantes :

- a) Les pays en développement devront avoir recours au financement extérieur tout d'abord pour faire face à l'accroissement des dépenses afférentes aux importations essentielles et, de plus en plus, pour le service de la dette extérieure (le phénomène étant dû principalement à l'augmentation du volume de cette dette et à l'alourdissement des taux d'intérêt).

- b) Les risques liés au rôle de l'intermédiaire financier augmentent en même temps que se détériore la situation extérieure des pays emprunteurs, que s'accroît la concentration des ressources financières entre les mains d'un petit nombre de dépositaires, et que se détériorent le rapport capital/actif et le rapport capital/passif des principaux bailleurs de fonds.

12. Le Secrétariat a conclu que, dans le contexte institutionnel actuel, on peut s'attendre à une détérioration continue des termes du financement, ce qui aura pour effet de faire croître notablement la proportion d'investissements industriels dont le financement ne pourrait être assuré dans des conditions correctes. Il s'ensuivra un rationnement plus sévère qui affectera de manière inégale les divers types d'investissements industriels et les pays emprunteurs.

13. Les participants ont examiné les considérations présentées par le Secrétariat et ont exprimé des vues diverses.

14. Des participants de pays en développement ont signalé qu'aujourd'hui déjà, le financement n'était pas toujours facile à assurer. Par contre, quelques participants appartenant à des organismes de prêt de pays développés ont estimé qu'on pouvait en plus faire appel à certaines des sources de financement déjà existantes, par exemple aux crédits à l'exportation et à divers arrangements de cofinancement. Les pays développés ayant besoin de soutenir leur activité économique par l'exportation, il se pourrait que certains pays accordent de plus en plus des crédits à l'exportation.

15. Plusieurs participants de pays en développement ont souligné que les crédits à l'exportation sont assortis de conditions, ce qui empêche les bénéficiaires d'user du système du soumissionnement par les fournisseurs. On a répondu que des accords de cofinancement entre les organismes de crédit à l'exportation et les institutions multilatérales peuvent atténuer les servitudes dont sont assortis les crédits à l'exportation en permettant le soumissionnement d'offres concurrentes; en outre, nombre de participants ont estimé que les nouveaux arrangements de cofinancement semblent offrir des sources additionnelles de financement.

16. Examinant les moyens de financement qui sont à la disposition des pays en développement, certains participants ont fait observer que les emprunteurs étaient souvent désavantagés par leur manque d'informations et parce qu'ils sont insuffisamment familiarisés avec les techniques complexes. Un participant a laissé entendre que pour résoudre ce problème, les pays en développement pourraient envisager de se doter d'une institution nationale du développement possédant les connaissances techniques et les moyens d'accès à l'information requis pour établir les liens

appropriés entre les utilisateurs nationaux de fonds et les prêteurs étrangers, ce qui aurait l'avantage de bien marquer que ce qui compte, c'est le financement des programmes d'industrialisation des pays plutôt que celui de projets individuels.

17. Dans le débat qui a suivi sur l'importance relative du risque lié aux pays et du risque lié aux projets, des participants de pays développés ont fait observer que le risque lié aux projets était un critère important, mais que les considérations de risque lié aux pays peuvent l'emporter dans les cas où il y a de graves difficultés de balance des paiements. D'ailleurs, on a peut-être trop tendance à considérer dans une perspective à court terme les risques liés aux pays alors que, dans le cas des projets industriels, il s'agit d'investissements à long terme.

18. La discussion s'est alors orientée vers un sujet connexe : comment définir un projet "bancable" ? Quelques participants de pays développés ont estimé qu'un projet "bancable" trouvait toujours à se faire financer. Or, le climat offert à l'investissement, et particulièrement les politiques suivies en matière d'impôts et de devises, n'est pas toujours favorable aux investissements étrangers. Un des participants a souligné qu'il ne fallait pas traiter séparément la question de savoir quels projets doivent être financés et les critères appliqués pour le financement d'un projet industriel. D'autres participants ont souligné combien il est difficile de choisir les critères qui pourront être acceptés à la fois par les pays développés et les pays en développement, et de les appliquer dans des situations de grande incertitude. Quelques participants ont conclu que l'application de ces critères pouvait aboutir à une allocation des moyens de financement telle que certains pays en développement risquaient d'avoir de plus en plus de problèmes pour le financement de leurs projets industriels.

19. Un participant a émis l'opinion que, pour l'industrie sidérurgique des pays en développement au cours de la décennie 1980-1990, le grand problème est celui du financement des projets, et que le Secrétariat devrait tenir compte des résultats des travaux des groupes de travail sectoriels dans la préparation de la Consultation sur le financement industriel.

Question 2 : Critères économiques et financiers appliqués par les organismes financiers au financement de projets industriels et conséquences qui en découlent

20. a) Le Secrétariat a ouvert le débat en faisant observer que les critères actuels sont quelque peu arbitraires, en ce sens qu'ils impliquent une série d'hypothèses de caractère politique. En particulier, l'utilisation des cours internationaux présuppose le maintien du statu quo dans les échanges internationaux et la division internationale du travail. Ces prix risquent d'être inacceptables pour beaucoup de pays en développement qui cherchent à obtenir un financement extérieur; il se peut que ces pays cherchent précisément à échapper au système existant;
- b) Le Secrétariat a souligné que nombre des paramètres essentiels tels que taux d'escompte ou "prix virtuels" d'apports essentiels ne peuvent être évalués sans formulation d'hypothèses précises. D'autre part, vouloir s'en tenir exclusivement aux "prix du marché" oblige à poser la question de l'aide à un programme de développement;
- c) Le Secrétariat a indiqué que l'arbitraire qui règne en ce qui concerne les hypothèses politiques de base fait de l'analyse de coût-utilité économique une technique d'applicabilité limitée : le mieux serait peut-être d'admettre que la technique a une portée restreinte et d'en limiter l'emploi à l'évaluation des diverses méthodes possibles de production au sein d'une branche industrielle plutôt que de vouloir pousser l'analyse au-delà de ses limites légitimes pour obtenir des décisions relatives à la structure intersectorielle des investissements. En bref, on a émis l'opinion que l'analyse de coût-utilité était valable pour décider de la façon de produire un article déterminé mais non pas du choix des marchandises à produire, lequel relève des objectifs de développement d'un pays.
21. Au cours du large débat qui a suivi des vues divergentes ont été exprimées.
22. Certains participants de pays en développement ont appuyé la thèse présentée par le Secrétariat. Les fonds devaient être répartis en fonction des objectifs et priorités nationaux, et non pas simplement selon des critères économiques et financiers. Un participant a dit que beaucoup d'organismes de financement, tant publics que privés, donnaient l'impression d'évaluer les projets "en se fondant sur les chiffres". Les objectifs nationaux de développement et les relations économiques entre projets devaient être pris en considération lors de l'examen

des projets. Il était notamment contre-indiqué d'examiner un projet indépendamment de l'appui infrastructurel nécessaire à son fonctionnement. Il fallait se demander comment un projet s'insère dans la stratégie industrielle et globale du gouvernement, et même dans le système des échanges internationaux. A titre d'exemple, on a fait observer que si les pays développés se montraient moins protectionnistes, les projets industriels des pays en développement auraient peut-être plus de chance d'être viables.

23. En outre, les projets devaient être envisagés d'un point de vue dynamique et non pas statique. Ceci vaut également qu'il s'agisse de la place d'un projet dans le développement industriel général d'un pays, ou de considérations micro-économiques comme les prix virtuels et les prix internationaux. Selon un participant, l'utilisation des prix internationaux était acceptable, celle des prix intérieurs prêtant aux mêmes critiques. Il était par ailleurs souhaitable que les organismes de financement évaluent aussi les projets du point de vue gestion, et il a été suggéré de faire une étude sur ce sujet.

24. Au sujet du financement sur la base de critères relatifs aux projets, on a fait remarquer que, de façon générale, le problème tenait moins au manque de ressources qu'à la difficulté de persuader les organismes de financement d'appuyer des projets cependant considérés comme sains par les pays demandeurs. Ceux-ci se trouvaient souvent obligés de promouvoir les projets qui satisfont aux critères des organismes étrangers de financement.

25. A l'opposé, plusieurs participants de pays développés se sont déclarés en faveur des critères classiques pour l'évaluation des projets. Ceux-ci devraient être économiquement rentables, permettre d'assurer le service de la dette par prélèvements opérés sur le "cash flow", mettre en oeuvre des techniques éprouvées et saines, et disposer de chefs d'entreprises et de gestionnaires compétents.

26. Certains participants ont émis l'opinion qu'il pouvait y avoir conflit entre les critères de sélection des projets utilisés par certains emprunteurs de pays en développement et ceux des organismes étrangers de financement, même lorsque ce sont des organismes d'Etat. On a demandé de nouveaux critères. Lesquels ? L'ONUUDI pouvait-elle faire des propositions ? Peut-être fallait-il tenir davantage compte des critères des pays en développement, dont les besoins sont les plus grands. Un participant a demandé que des critères ainsi modifiés soient incorporés dans les codes internationaux de conduite, au sujet desquels des négociations sont en cours dans le système des Nations Unies. Certains ont estimé qu'il serait préférable de se fonder sur les programmes économiques nationaux plutôt que d'évaluer les projets industriels un par un.

27. La question des critères pour les petits projets a été soulevée, et certains ont estimé que les critères classiques pouvaient fort bien convenir. Les organismes étrangers de financement peuvent ouvrir des crédits aux banques de développement, et celles-ci peuvent à leur tour accorder des prêts pour des projets de faible importance. Certains participants ont cité des exemples montrant qu'avec ce système, on voyait des banques nationales de développement prendre exemple sur les procédures d'évaluation de leurs bailleurs de fonds étrangers. Cependant, certains organismes étrangers de financement attendent des banques de développement qu'elles appliquent des critères plus simples pour l'évaluation des projets.

28. La connaissance insuffisante qu'ont les pays en développement des sources de financement et des exigences de ces organismes a été considérée comme un problème, particulièrement pour les petits pays en développement, où l'on manque de sources de conseils impartiaux et qualifiés.

29. Un participant a estimé qu'il faudrait de nouveaux mécanismes financiers qui fassent une place suffisante aux critères de souveraineté nationale. Il a été suggéré, et l'ensemble des participants a approuvé cette suggestion, qu'il y aurait intérêt à incorporer la question 2 à la question 1.

Question 3 : Perspectives de coopération offertes aux petites et moyennes entreprises des pays en développement et des pays industrialisés

30. Etant donné l'importance des petites et moyennes entreprises (PME) pour le développement industriel dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement (en particulier dans les petits pays) une coopération des petites et moyennes entreprises tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement paraît devoir profiter aux uns comme aux autres. Cependant, la question s'est posée de savoir s'il convenait d'axer l'étude du financement industriel sur les partenaires de faible et moyenne importance dans les pays industrialisés, ou également sur les grandes sociétés qui entreprennent des projets de faible ou moyenne dimension et qui ont généralement un plus grand potentiel d'investissement dans les pays en développement (financement, gestion, commercialisation).

31. Le Secrétariat a précisé qu'il avait en vue des projets de faible ou moyenne dimension proposés par un promoteur local dans un pays en développement, et pour lesquels l'expérience et l'appui de partenaires de pays industrialisés est souhaitable. On a dit en outre que les gouvernements des pays développés pouvaient fournir un appui à leurs propres petites entreprises industrielles qui s'orientent vers l'étranger, et ainsi accroître leur potentiel de production, de commercialisation et de gains.

32. Etant donné leurs grandes possibilités de contribution au développement, il a généralement été admis que les PME des deux côtés pouvaient avoir besoin d'une assistance technique et financière pour leurs projets de collaboration. Il est apparu que, jusqu'à présent, la coopération a principalement porté sur des projets de grande envergure et revêtu la forme de services, de sous-traitance ou de prestations artisanales. Les possibilités de coopération en tant que copromoteurs, partenaires ou petits entrepreneurs n'ont pas encore été sérieusement exploitées.

33. Les participants à la Consultation ont, de façon générale, reconnu la nécessité d'inciter les petites entreprises à coopérer. Cependant, l'expérience de certains pays développés ne semble pas des plus encourageantes; les intéressés n'ayant pas été suffisamment informés et ayant craint de courir trop de risques. Les petites entreprises ont tendance à se replier sur elles-mêmes et n'ont, en matière de gestion, que des capacités limitées.

34. On a en revanche noté qu'il existe "un courant ininterrompu de visiteurs de petites sociétés" qui cherchent des ouvertures, se renseignent sur les conditions d'investissement et les avantages offerts, ce qui prouve qu'elles cherchent à

élargir leur champ d'action. Un représentant d'un pays industrialisé a relevé que les progrès étaient très lents dans le domaine de la coopération entre petites et moyennes entreprises.

35. Des risques commerciaux et politiques pèsent d'un grand poids dans les décisions d'investir dans des entreprises communes de PME. Une opinion largement partagée a été qu'on pourrait peut-être distinguer plus nettement entre les grandes sociétés multinationales et les partenaires de faible et moyenne importance réunis dans des entreprises communes de pays industrialisés et en développement. Les règlements régissant les investissements, ainsi que les législations fiscales, ont jusqu'à un certain point été conçus à l'intention des sociétés multinationales, et les participants les ont considérés trop lourds pour les petites sociétés.

36. Ils ont noté avec intérêt les divers mécanismes mis en place dans des pays en développement comme le Mexique, la République dominicaine, Trinité-et-Tobago, les Philippines et la Yougoslavie, pour attirer les entreprises communes de faible et moyenne importance. Dans tous les cas, on a offert de fournir des détails sur ces expériences pour aider les PME en leur donnant des avis, des informations et en leur indiquant les avantages comparés. Certains ont estimé que ces mécanismes pourraient utilement être étudiés par d'autres pays en développement à l'occasion d'une consultation. Les divers systèmes ont apparemment en commun les caractéristiques suivantes : échanges actifs d'informations et promotion, avantages temporaires en matière d'impôts et de droit de douane, législation favorable en matière d'investissements et conditions de financement également favorables.

37. La Consultation n'a pas sous-estimé les difficultés existantes et normales auxquelles les petites et moyennes entreprises se heurtent dans un pays étranger : milieu inconnu, lacunes de l'information, problèmes de gestion, mesures fiscales et monétaires spécifiques, etc. Cependant, des concessions spéciales pourraient être prévues tant dans les pays en développement que dans les pays industrialisés pour les projets qualifiés qui sont générateurs d'emplois supplémentaires, consommateurs de matières premières locales, ou donnent lieu à des transferts de techniques et constituent des investissements industriels directement productifs, que ce soit parce que les articles produits remplaceront des articles importés ou parce que la production pourra être exportée. On a cependant souligné que ces entreprises communes internationales devraient utiliser des technologies de pointe et comporter une participation directe au capital.

38. Des questions additionnelles ont été envisagées en tenant compte des besoins et des possibilités généralement admis :

- Que peuvent faire les institutions financières pour promouvoir et aider à créer davantage d'entreprises communes de petites et moyennes entreprises qui soient viables ?
- Comment peuvent être surmontés les handicaps des petites et moyennes entreprises ?
- Comment ajuster les méthodes de financement industriel à l'intention des petites et moyennes entreprises dans les pays industrialisés et en développement ?
- Quels sont les instruments financiers appropriés et généralement admis qui permettent de promouvoir les entreprises industrielles de faible et de moyenne importance et comment peuvent-ils être améliorés ?

39. Dans ce contexte, il a été jugé important de définir plus clairement la petite ou moyenne entreprise industrielle, et notamment de se mettre d'accord sur les motivations qui incitent à la coopération sur les avantages des accords d'association et sur les mesures d'encouragement à prévoir pour tous les partenaires en cause (promoteurs locaux et étrangers et gouvernements qui fournissent un appui).

40. On a souligné qu'il serait souhaitable que le Secrétariat prépare une étude où seraient passées en revue les perspectives de coopération des petites et moyennes entreprises dans les pays en développement et industrialisés, étude qui décrirait d'une part le cadre existant et d'autre part les mesures à prendre.

41. Il a été suggéré en conséquence de préparer en vue de la Consultation un document de travail sur l'expérience et les besoins des petites et moyennes entreprises en matière de coopération tant dans les pays en développement que dans les pays industrialisés, laquelle permettrait de déterminer la situation, le mécanisme et le cadre, et recommanderait des mesures possibles en faveur des participants à ces activités.

Annexe I

LISTE DES PARTICIPANTS

Algérie

Mohamed Boudieb, Directeur, Banque algérienne de développement

Allemagne (République fédérale d')

Albert Dormanns, Secrétaire exécutif adjoint, Union de banques allemandes

Peter Gonschior, Chef de service du contrôle, Société allemande de développement (DEG)

Autriche

Heinz Kallenda, Zentralsparkasse und Kommerzbank

Brésil

Otto Werner Nolte, Directeur général, Banco do Brasil, Agence de Vienne

Espagne

Alberto Cerrolaza, Adjunto a la Presidencia, Banco Arabe Español (ARESBANK)

Etats-Unis d'Amérique

John D. Bierman, Senior Vice-President, Export-Import Bank of the United States

Brewster Hemenway, Conseiller et Représentant permanent suppléant, Mission permanente des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'ONUDI, Vienne

France

Pierre-André Godet, Chargé de mission, Caisse centrale de coopération économique

Hongrie

Ede Bakó, Conseiller économique principal, Banque nationale de Hongrie

Inde

N.N. Pai, Président et Directeur, Industrial Development Bank of India

Mexique

Carlos Quintana Gómez-Dasa, Conseiller technique auprès du Directeur général, Nacional Financiera, S.A

Népal

Ajit Narayan Singh Thapa, Joint Secretary, Ministry of Industry and Commerce

Norvège

Arvid Flagestad, Vice-Président, Eksportfinans

Philippines

Antonio Macalinao, Administrateur adjoint, Export Processing Zones Authority

République dominicaine

Ramón Martínez Aponte, Secretario Técnico de la Presidencia

Roumanie

Ioan Petre Mada, Chef du Bureau des organisations internationales, Ministère des finances

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

David Suratgar, Directeur, Morgan Grenfell Co. Ltd.

Sri Lanka

Vasantha Kumara Wickremasinghe, Directeur général, National Development Bank

Tchécoslovaquie

Václav Zahalka, Directeur, Banque commerciale tchécoslovaque

Trinité-et-Tobago

John E.N. Scoon, Directeur, Trinidad and Tobago Development Finance Company

Union des Républiques socialistes soviétiques

Leon Zalmanovich Zevin, Chef de section, Institut d'économie du système socialiste mondial, Académie des sciences

Yougoslavie

Miodrag Zecević, Vice-Président, Banque de Belgrade

Banque internationale pour la reconstruction et le développement

Jivat N. Thadani, Conseiller en matière de politique industrielle

Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP)

Mehdi Garadaghipour, Directeur général adjoint

Mehdi Ali, Directeur, région de l'Asie

SIFIDA Société d'investissement

Eva Bickert, Conseillère

Jean-Pierre Gillard, Analyste financier

* * * * *

Groupe d'experts de l'ONUDI chargé de mettre au point les scénarios relatifs à
l'industrie sidérurgique

Mahieddine Saidi, Directeur, Société nationale de sidérurgie

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS

Documents d'information

Aide-mémoire

Liste des participants

Liste des documents

Principaux documents de travail

Question proposée No 1

Nature et conditions de l'accès des pays en développement
aux sources internationales de financement industriel

ID/WG.334/6

Question proposée No 2

Critères économiques et financiers appliqués par les
organismes financiers au financement de projets
industriels et les conséquences qui en découlent

ID/WG.334/4

Question proposée No 3

Perspectives de coopération offertes aux petites et
moyennes entreprises des pays en développement et
des pays industrialisés

ID/WG.334/5

Documents d'information générale

Influence des modalités de financement et des
fluctuations des taux d'intérêt et des taux de
change applicables aux prêts et aux actions sur
les investissements industriels

ID/WG.334/1

L'influence de la variabilité des taux de change
et d'intérêt sur le développement industriel

ID/WG.334/2

L'analyse coût-avantages, l'évaluation des projets
et les transformations structurelles des économies
en développement

ID/WG.334/3

Perspectives socio-économiques de la coopération internationale au service des petites ou moyennes entreprises dans les pays industrialisés et dans les pays en développement

ID/WG.334/7

Communications présentées durant les débats

Finance for steel and supplementary report, British Steel Corporation (Overseas Services) Ltd.

Joint banks as upgraded form or interbank co-operation, M. Zecević

Note on the establishment of joint investment funds in Mexico, C. Quintana G.D.

- - - - -

